



## **CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2021**

### **Compte-rendu**

Président : M. Claude AUSSANT

Secrétaire de séance : Mme Nicole LAHOURATATE

Lieu : Salle LARE

Début de séance : 18h40

Fin de séance : 20h00

### **ETAIENT PRESENTS :**

Claude AUSSANT,  
Benoît ASNAR,  
Michel BEROT-LARTIGUE,  
Isabelle BERGES  
Christophe COURTAND  
Chrystel DELATTRE  
Colette DUCOURNAU,

Philippe ESQUER  
Emeline GUILLAUME  
Nicole LAHOURATATE,  
André MARESTIN  
Jean-Michel POURTEAU,  
Jean-Robert VIGNOLLES

### **ETAIT ABSENT :**

Jean-Paul CASAUBON

### **ONT DONNE POUVOIR :**

Josiane MOURTEROT à Christophe COURTAND  
Anne-Marie CAMPOS à Nicole LAHOURATATE  
Valérie CANDAU à Michel BEROT-LARTIGUE  
Hélène CLAVIER à Jean-Robert VIGNOLLES  
Jean-Claude PARGADE à André MARESTIN

## A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

### Décision du maire :

- *Enquête publique Laus à propos d'un déclassement d'une voie communale en piste forestière. Rapporteur : Christophe COURTAND.*

### Informations :

- *Création d'une commission urbanisme – Rapporteur : Claude AUSSANT*
- *Présentation des lignes directrices de gestion – Rapporteur : Philippe ESQUER*
- *Projet « Petites villes de demain » - Rapporteur : Isabelle BERGES*

### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2021**

***Adopté à l'unanimité***

## FINANCES

### **2/ Approbation de dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget**

***Adopté à l'unanimité***

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 163 101,50 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

M. le maire expose les dépenses qui nécessitent d'être engagées rapidement :

- Pour des régularisations :
  - o Le paiement du solde de l'entreprise Naya pour la réhabilitation du local commercial place de l'hôtel de ville
  - o Le remboursement du capital à l'EPFL pour l'immeuble Layrisse pour l'exercice 2020
- Pour des nouveaux projets :
  - o Le lancement d'une étude d'accompagnement sur la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux
  - o La sécurisation de la rue Saint-Michel et l'acquisition de signalétique

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Le paiement du solde de l'entreprise Naya pour la réhabilitation du local commercial place de l'hôtel de ville : 4 188 €
- Le lancement d'une étude d'accompagnement sur la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux : 8 580 €
- La sécurisation de la rue Saint-Michel et l'acquisition de signalétique : 3 500 €
- Le remboursement du capital à l'EPFL : 15 560 €

## **Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :**

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

- Le paiement du solde de l'entreprise Naya pour la réhabilitation du local commercial place de l'hôtel de ville
- Le remboursement du capital à l'EPFL
- Le lancement d'une étude d'accompagnement sur la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux
- La sécurisation de la rue Saint-Michel et l'acquisition de signalétique

Soit :

- 4 188 € au 2145 – Construction sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
- 15 560 € au 27638 – Créances sur des collectivités et établissements publics – Autres établissements publics
- 8 580 € au 2031 – Frais d'études
- 2 500 € au 2188 – Autres immobilisations corporelles

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **3/ Recrutement de deux agents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité**

***Adopté à l'unanimité***

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois non permanents d'adjoint technique polyvalent à temps complet.

Les emplois seraient créés pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2021.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement de deux agents contractuels en application des dispositions de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

Les emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 348, indice majoré 326

**Il est proposé au Conseil Municipal de décider** la création, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2021, de deux emplois non permanents à temps complet d'adjoint technique polyvalent représentant 35 heures de travail par semaine en moyenne, et que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 348, **d'autoriser le Maire** à signer les contrats de travail, **d'adopter** l'ensemble des propositions du Maire, **de préciser** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2021.

## TRAVAUX

### 4/ Approbation d'un avenant au marché public de la cantine

*Adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation et d'extension de la cantine sont en cours.

Lors du dernier conseil, le conseil municipal avait entériné l'adoption du dernier lot non attribué (lot 4 façade) et approuver des avenants pour le lot 1 et le lot 6.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce moment-là, d'autres chiffrages complémentaires étaient en cours pour les lots n°2 : Charpente – couverture- murs en ossature bois, lot n°3 : Menuiseries Extérieures et lot n°8 : Chauffage Ventilation Sanitaire.

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour ces postes-là et propose de se prononcer :

- Remplacement d'une porte et d'une fenêtre non prévues au marché initial : devis de l'entreprise attributaire du lot 3 pour 4 132,25 € HT
- Mise en place d'un mitigeur thermostatique pour la station de lavage pour respect des normes d'hygiène : devis de l'entreprise attributaire du lot 8 pour 229,05 € HT
- Remplacement du bardage existant situé sur la toiture côté nord et habillage des planches de rives en ardoises : devis de l'entreprise attributaire du lot 2 pour 1 711,04 € HT

Monsieur le maire propose de retenir les devis proposés.

Par ailleurs, les travaux de démolition ont mis au jour des regards d'eau pluviale. Le parti a été pris de profiter de cette opportunité pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et de les infiltrer. Afin de bien dimensionner le système d'infiltration, il est proposé de se faire accompagner par le cabinet HEA qui a réalisé le schéma directeur d'assainissement pluvial en 2019. Le devis établi à 3 900 € HT comprend le repérage terrain et le report sur plan, la réalisation de 2 tests de perméabilité, le dimensionnement des aménagements et la présentation de l'étude.

Monsieur le maire souligne que ces travaux pourront être aidés à 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le département. Il propose de valider ce devis.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les avenants conformément à ce qui a été présenté ; à signer le devis concernant le volet pluvial du projet et de charger le Maire de demander les subventions envisagées dans le cadre de sa délégation.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées aux services de la Mairie.

MIS A L’AFFICHAGE le 3 mars 2021.







